



PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CIJ

6 août 2011 - SEYCHELLES

Sont représentés : COMORES, MAURICE, MADAGASCAR, LA REUNION, MAYOTTE et les SEYCHELLES

Excusé: Maldives

Invité : CJSOI

Le Président met à l'ordre du jour deux items :

Point sur les CTI

Remise des médailles

Puis, il donne la parole aux délégations pour qu'elles exposent les difficultés rencontrées lors des réunions des CTI.:

Maurice prend la parole pour signaler que se pose le problème de la qualification des arbitres en boxe et de la quantité pour le bon déroulement des compétitions. La CTI aurait suggéré de faire venir des arbitres.

Madagascar intervient pour indiquer qu'il manque, en boxe, des arbitres au moins première étoile et qu'il faut des arbitres internationaux neutres.

Le Président rappelle qu'il faut faire référence à la charte, aux règlements généraux et aux règlements techniques. Il rappelle que ce point avait déjà fait l'objet de discussions et qu'il était convenu que les arbitres doivent être en activité et désignés par leur fédération sans faire référence à la qualification internationale.

Les Seychelles soulignent qu'ils sont reconnus pour leur fair play et qu'il ne doit pas y avoir de problèmes. Ils précisent que les membres du CIJ sont là pour organiser des Jeux à notre dimension régionale. Pour les arbitres de boxe, ils constatent que beaucoup d'échanges sportifs se déroulent avec nos arbitres de zone et qu'il est important qu'il en soit de même pour les Jeux, précisant que ce n'est pas la CTI qui décide mais qu'il faut faire référence à nos règlements.

Maurice propose que les arbitres internationaux présents aux Jeux à un autre titre puissent officier.

Les Seychelles indiquent qu'il y a également des revendications pour que des indemnités soient perçues par les officiels.

Madagascar indique qu'il a toute confiance dans les Seychelles mais que la mission du CIJ est de prévenir tout risque de problème et d'apporter des solutions si nécessaires sans qu'il soit besoin de débattre s'il n'y a pas de difficulté particulière.

Le Président déclare que, pour les juges arbitres, aucune indemnité n'est prévue et que le CIJ sera ferme sur l'application des textes. Cette décision s'applique à toutes les disciplines.

Il rappelle que le CIJ règle tous problèmes non techniques et qu'il est du ressort du délégué technique internationale d'organiser la compétition avec les arbitres présents.

Pour la question relatif au nombre d'arbitres, les membres du CIJ conviennent qu'il n'est pas question de faire venir des arbitres d'autres pays et que Maurice et La Réunion peuvent faire la proposition à la CTI de boxe d'intégrer leurs arbitres internationaux présents.

Maurice proposera M. Cassam KHADAROO et La Réunion M. MADEN Johanny.

Il est convenu que la décision de la CTI sera soumise à approbation du CIJ pour que des dérogations sur les principes d'accréditation soient accordées.

Le Commissaire signale que les CTI de football et de cyclisme n'ont pas eu lieu car le délégué technique international n'est pas présent.

Le Président rappelle que les règlements prévoient que les Seychelles président cette commission en cas d'absence du représentant de la Fédération Internationale et demande au commissaire de prendre les dispositions nécessaires pour la tenue de ces réunions.

Le commissaire indique que la CTI Volleyball est en cours, que celle de l'athlétisme aura lieu dimanche et que les autres réunions de CTI ont eu lieu.

Remise des médailles :

Le Président indique que des médailles doivent être remises ce jour en Judo et Natation.

Le commissaire déclare que la liste des personnalités devant remettre des médailles a été établie et que les personnes seront prévenues.

Pour le Contrôle antidopage : le Président rappelle qu'il doit y avoir une réunion avec M. LARUE, un Médecin et lui-même pour établir la liste des contrôles.

M. DJAFFAR, Président du RADO, membre du CIJ présent, intervient pour faire un point sur la situation et souligne cette nécessité de la réunion avec M. LARUE qui semble difficilement joignable. Il est demandé au Commissaire d'intervenir pour que cette réunion ait lieu d'urgence.

Madagascar demande la parole pour intervenir sur des questions de délai de qualification par rapport au calendrier fixant la date des engagements nominatifs au 15 juin 2011 en précisant qu'il ne s'agit pas de dérogation par rapport à la charte ou aux règlements internationaux.

Le Commissaire rappelle que la date réglementaire des délais d'engagements nominatifs était fixée au 15 juin 2011 et que le COJI a autorisé une certaine flexibilité jusqu'au 30 juin.

Il est convenu que les membres du CIJ ne pourront étudier une telle question que sur des cas précis qu'il est demandé à Madagascar de fournir lors de la prochaine réunion.

Le commissaire signale qu'une polémique est entrain de naître sur la question de la levée des drapeaux au Village des Jeux lors de l'arrivée des délégations. Il est confirmé qu'il n'y a aucune obligation en la matière et qu'une telle décision relève de l'appréciation du COJI.

Plus aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance.

Le Président du CNO des Seychelles

Antonio GOPAL

Le Président

Jean François BEAULIEU